

EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2008•2009

RÉGION DE LANAUDIÈRE



LE PACTE POUR L'EMPLOI

Le Québec
de toutes ses forces

Québec 

PRÉSENTATION

C'est avec plaisir que nous vous présentons le plan d'action régional 2008-2009 d'Emploi-Québec Lanaudière. Ce plan, adopté le 12 février 2008, témoigne des efforts concertés du Conseil régional des partenaires du marché du travail et du personnel d'Emploi-Québec Lanaudière.

L'année 2008-2009 sera marquée par la mise en oeuvre du Pacte pour l'emploi ainsi que par la réalisation de l'analyse du marché du travail de la région de Lanaudière à l'aide des données du dernier recensement. À la lumière des travaux en cours, le Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière a retenu, pour la réalisation du plan d'action régional 2008-2009, quelques éléments de problématique et de possibilités caractéristiques du marché du travail de Lanaudière. Le Conseil régional propose des stratégies qui privilégient l'emploi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le présent document dévoile donc les engagements des services publics d'emploi et des services de solidarité sociale de la région de Lanaudière. Les chercheurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises pourront ainsi compter sur une vaste gamme de services offerts dans les centres locaux d'emploi de la région.

Nous tenons à souligner la remarquable collaboration des partenaires du marché du travail, plus particulièrement des milieux patronaux, syndicaux, communautaires, de la formation et de l'économie dans le processus de réflexion qui a mené à l'élaboration de ce plan.

Forts de cette contribution, c'est avec enthousiasme que nous relèverons le défi de mobiliser les chercheurs d'emploi et les entreprises afin de soutenir le développement de l'emploi et la participation au marché du travail du plus grand nombre possible de Lanaudois et de Lanaudoises.

Jocelyne St-André

Directrice régionale intérimaire
Emploi-Québec Lanaudière

Mireille Lepage-Cyr

Présidente du Conseil régional des partenaires
du marché du travail de Lanaudière

LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2008-2009 *

Membres du comité de planification

*REPRÉSENTANT LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES
DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LANAUDIÈRE*

Cécile Croze, Conseil central de Lanaudière (CSN)
Darllie Pierre-Louis, Buffet Accès Emploi EI
Bernard Lachance, Cégep régional de Lanaudière
Yves Raymond, Fédération des travailleurs du Québec
Alain Vézina, Commission scolaire des Affluents
Mireille Lepage-Cyr, Groupe RH Plus, présidente du Conseil régional

REPRÉSENTANT EMPLOI-QUÉBEC

Annie Fortier, Direction du partenariat et de la planification
Sylvie Pétrin, Centre local d'emploi de Berthierville
Michel Morneau, Direction régionale
Jocelyne St-André, Direction du partenariat, de la planification
et du soutien aux opérations

Direction

Jocelyne St-André, directrice du partenariat, de la planification
et du soutien aux opérations

Coordination

Annie Fortier, agente de recherche et de planification socioéconomique
Direction du partenariat et de la planification

Collaboration

Direction régionale d'Emploi-Québec Lanaudière

Collaboration spéciale

Roger Pedneault, économiste régional, Direction du partenariat et de la planification

Collaboration spéciale, volet solidarité sociale

Pierre Fréchette, directeur intérimaire des services professionnels

Soutien technique

Monique Lasalle, agente de secrétariat, Direction du partenariat et de la planification

* Le plan d'action régional a été adopté par le Conseil régional des partenaires du marché du travail le 12 février 2008. Le Pacte pour l'emploi a été intégré en avril 2008.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Le cadre de planification.....	4
1.1	La mission, la vision et les services	4
1.2	Le Pacte pour l'emploi : le Québec de toutes ses forces.....	5
2.	Le marché du travail dans la région de Lanaudière.....	13
3.	Les services publics d'emploi	16
3.1	La participation au marché du travail	16
3.2	La productivité des entreprises.....	20
4.	Les services de solidarité sociale	24
4.1	La lutte contre la pauvreté.....	24
5.	La qualité des services.....	27
6.	L'organisation des services.....	28
6.1	Les ressources allouées	28
6.2	Les facteurs de contingence	29
<i>Annexe 1</i>	Répartition du Fonds de développement du marché du travail par centre local d'emploi	31
<i>Annexe 2</i>	Cibles 2008-2009 par centre local d'emploi	32
<i>Annexe 3</i>	Objectifs additionnels liés au Pacte pour l'emploi.....	35
<i>Annexe 4</i>	Table métropolitaine de Montréal.....	36
<i>Annexe 5</i>	Liste des centres locaux d'emploi de la région de Lanaudière.....	37
<i>Annexe 6</i>	Liste des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière	40
<i>Annexe 7</i>	Liste des principaux partenaires	41
<i>Annexe 8</i>	Le marché du travail, région de Lanaudière, tableau synthèse.....	42

1. LE CADRE DE PLANIFICATION

1.1 La mission, la vision et les services

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. Afin de tirer le meilleur parti de ses services et de sa gestion par résultats, Emploi-Québec gère ses interventions de façon décentralisée et en concertation avec les partenaires du marché du travail.

Emploi-Québec considère que le travail est le premier moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail. Il estime également que la participation au marché du travail du plus grand nombre de ces personnes s'avère essentielle pour permettre au Québec de relever avec succès le défi que posent la faible croissance et le vieillissement de la population. Les bénéfices attendus concernent autant le niveau de vie de sa population que l'équilibre du marché du travail et le maintien de la capacité du gouvernement de financer ses programmes sociaux et d'aider les plus démunis.

Emploi-Québec met d'abord à la disposition de l'ensemble de la population et des entreprises des services universels d'information sur le marché du travail et de placement. De plus, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés aux personnes qui entreprennent une démarche d'intégration ou de maintien en emploi ainsi qu'aux entreprises éprouvant des difficultés de main-d'œuvre. Enfin, les services de solidarité sociale soutiennent l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi et rendent disponible une aide financière de dernier recours aux personnes financièrement démunies.

Le présent plan d'action régional s'inscrit dans la planification ministérielle ainsi que dans le Pacte pour l'emploi rendu public par le gouvernement le 18 mars 2008. Il est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de responsabilités de gestion des interventions sur le marché du travail convenus avec le gouvernement fédéral. Ce plan tient compte aussi des priorités découlant de la vision organisationnelle d'Emploi-Québec, touchant notamment l'intégration des personnes sous-représentées sur le marché du travail, l'accompagnement des entreprises et le renforcement de l'incitation au travail.

Conformément aux dispositions légales, le plan d'action régional a été approuvé par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière, par la Commission des partenaires du marché du travail et, finalement, par le ministre responsable de l'Emploi.

1.2 LE PACTE POUR L'EMPLOI : Le Québec de toutes ses forces

La confluence de plusieurs facteurs fait du paysage démographique, social et économique actuel, le moment idéal pour déployer le Pacte pour l'emploi : un projet de société mobilisateur destiné à favoriser une meilleure adéquation entre les bassins de main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises.

Fort de l'idée selon laquelle l'emploi est le meilleur garant de la richesse individuelle et collective, le Pacte pour l'emploi constitue un engagement manifeste du gouvernement pour relever les défis du marché du travail des prochaines années. Ainsi, les ressources consacrées par le gouvernement en matière d'emploi, de main-d'œuvre et de formation seront bonifiées afin d'ajouter plusieurs moyens d'action concrets.

Tel qu'annoncé par le gouvernement, ces moyens s'inscrivent dans les planifications des ministères concernés et viennent élargir les efforts déployés autour de quatre piliers communs et neuf actions. L'articulation du Pacte repose sur les acteurs régionaux qui en constituent l'un des piliers. Les différentes mesures sont autant de moyens mis à la disposition de la région. Comme le prévoit le présent plan d'action, Emploi-Québec et les partenaires régionaux verront à utiliser ces mesures de la façon la plus efficace afin de répondre aux besoins identifiés. Les résultats attendus sont traduits dans les diverses cibles se trouvant au présent plan d'action régional. On retrouve aussi en annexe la part estimée pour la région des objectifs additionnels liés au Pacte pour l'emploi pour la période 2008-2011.

PREMIER PILIER

Investir dans le potentiel des personnes : un geste qui rapporte

ACTION 1 - Mieux préparer et former la main-d'œuvre

Deux nouveautés : l'initiative Démarcheurs d'emploi et le Passeport-emploi

L'initiative Démarcheurs d'emploi permettra d'accompagner pendant six mois des prestataires des Programmes d'assistance sociale dans leur démarche vers l'emploi. Par la suite, un accompagnement en emploi d'une durée d'une année leur sera offert afin de les maintenir en emploi. Deux catégories de prestataires seront ciblées : les nouveaux demandeurs et les personnes qui participent de façon répétitive à ces programmes. Ces derniers seront soutenus par des experts de l'insertion professionnelle et bénéficieront d'une allocation de 90 \$ versée pour chaque période de deux semaines.

La deuxième nouveauté, Passeport-emploi, permettra à tous les participants et participantes des mesures et services d'Emploi-Québec d'obtenir sur demande leur Passeport ; une carte de visite à l'intention d'éventuels employeurs qui décrira leurs compétences particulières, leurs expériences de travail, ainsi que l'aide qu'Emploi-Québec leur apportera dans le but de soutenir leur intégration en emploi.

Deux mesures-clés plus accessibles : Projets de préparation à l'emploi et Mesure de formation de la main-d'œuvre

Un accroissement du nombre de participants et participantes au Projet de préparation à l'emploi et à la Mesure de formation de la main-d'œuvre permettra de mieux répondre à la demande des personnes dont l'intégration en emploi suppose une formation, la mise à jour de connaissances ou le développement de compétences.

Une portée plus large pour la mesure Subventions salariales

La mesure Subventions salariales, qui consiste dans le versement aux entreprises d'une partie du salaire d'une personne éloignée du marché du travail qu'elles embauchent, sera bonifiée et son utilisation accrue. En plus du remboursement d'une partie du salaire du nouvel employé, l'entreprise pourra désormais se voir rembourser une portion des frais d'accompagnement encourus afin de faciliter l'intégration et le maintien en emploi d'un nouvel employé. Le salaire du travailleur qui accompagne le nouvel employé dans l'exécution de ses fonctions sera admissible à ce remboursement.

Des mesures pour mieux contrer le décrochage

En partenariat avec les entreprises du milieu, des projets de conciliation travail-études seront instaurés pour permettre à de jeunes décrocheurs de compléter une formation de base tout en occupant un emploi.

La lutte contre le décrochage scolaire sera intensifiée par un repérage plus systématique des personnes qui abandonnent leurs études sans qualification et une intervention plus rapide auprès des élèves à risque élevé de décrochage.

Mieux former et préparer davantage la main-d'œuvre signifie enfin faire en sorte que les personnes reçoivent un accompagnement plus soutenu de la part des services publics d'emploi, des commissions scolaires et des organismes partenaires de l'État travaillant en développement de l'employabilité.

ACTION 2 – Bonifier le soutien financier lié aux mesures et services publics d'emploi

Une allocation d'aide à l'emploi bonifiée

Inchangée depuis 1997, l'allocation d'aide à l'emploi sera augmentée de 50 %, passant de 30 \$ à 45 \$ par semaine, soit près de 200 \$ par mois. Cette allocation est notamment offerte aux prestataires de l'assistance sociale qui participent à la Mesure de formation de la main-d'œuvre et aux Projets de préparation à l'emploi.

Également, les frais d'appoint versés aux prestataires de l'assistance sociale qui participent à la mesure Services d'aide à l'emploi seront haussés de 50 %, passant de 6 \$ à 9 \$ par jour.

L'allocation d'aide à l'emploi : une portée plus large

Les personnes sans soutien public du revenu pourront maintenant recevoir une allocation d'aide à l'emploi lorsqu'elles participent aux Projets de préparation à l'emploi. Selon certaines conditions, ces personnes ont actuellement accès à cette aide financière pour la Mesure de formation de la main-d'œuvre.

Une nouvelle allocation pour les chefs de famille monoparentale

Une allocation supplémentaire de 25 \$ par semaine sera créée à l'intention des chefs de famille monoparentale participant à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi. Il s'agit là d'une mesure incitative supplémentaire qui reconnaît les obstacles particuliers auxquels font face les personnes assumant seules les responsabilités parentales.

ACTION 3 – Faciliter les études qualifiantes et l'accès aux professions

Les règles de financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport seront assouplies et bonifiées de façon à faciliter l'accès à des mises à niveau scolaires, en particulier pour les personnes immigrantes détenant un diplôme étranger.

Le regroupement des formations d'un même domaine pour lesquelles le nombre d'inscription est insuffisant pour créer un programme particulier sera favorisé à l'intention des personnes immigrantes.

La priorité de prestation, par les cégeps, sera accordée aux formations qualifiantes d'appoint prescrites par les ordres professionnels aux personnes immigrantes.

De plus en plus de passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique (ex. : DEP/DEC) et entre les formations moins et plus spécialisées seront instaurées.

ACTION 4 – Des mesures pour des groupes spécifiques

À l'intention exclusive des personnes handicapées : trois actions concrètes

- ◆ Première action : Fort des enseignements tirés de la consultation menée dans différentes régions du Québec, le gouvernement rendra publique sous peu la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Cette stratégie rassemble pour les cinq prochaines années une soixantaine de mesures visant à améliorer de façon substantielle la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. Le Pacte pour l'emploi contribue à renforcer trois mesures particulières destinées à stimuler l'embauche et la qualification des personnes handicapées.
- ◆ Deuxième action : augmenter l'accessibilité de la mesure Contrat d'intégration au travail.
- ◆ Troisième action : créer de nouveaux emplois en entreprise adaptée.

Bonification du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail

Le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail de 30% accordé aux employeurs qui engagent des étudiants stagiaires sera bonifié au profit des personnes immigrantes et des personnes handicapées, et ce, dans le but de favoriser l'acquisition d'une première expérience de travail. Aussi, le nombre d'heures de supervision accordées à une personne handicapée sera doublé. Pour ces deux clientèles, le niveau du crédit d'impôt sera porté à 40 %, faisant passer le crédit d'impôt maximal de 225 \$ par semaine à 420 \$ pour les personnes handicapées et de 225 \$ par semaine à 300 \$ pour les personnes immigrantes.

À l'intention exclusive des personnes immigrantes et des membres d'une minorité visible : viser l'acquisition d'une expérience de travail québécoise.

Le Plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation, intitulé *Pour enrichir le Québec – Franciser plus, intégrer mieux, est une dimension du Pacte pour l'emploi*. Ce plan s'inscrit en continuité avec le Plan d'action 2004-2007 *Des valeurs partagées, des intérêts communs*.

Une des contributions les plus attendues vise à élargir l'accessibilité au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi. Ce programme constitue un encouragement intéressant pour favoriser l'emploi de personnes immigrantes ou membres d'une minorité visible par les PME, notamment en offrant un accompagnement pour favoriser une intégration réussie dans leur milieu de travail.

DEUXIÈME PILIER
valoriser le travail : une carte maîtresse

ACTION 5 – Favoriser le bien-être économique

Deux nouveautés : le supplément à la Prime au travail et la Prime au travail dédiée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.

Pour favoriser le retour au travail des prestataires d'assistance sociale de longue durée, un montant mensuel de 200 \$ sera versé à titre de supplément à la Prime au travail. Ce montant sera versé pour une période maximale de 12 mois et bénéficiera, d'ici 2011, à près de 33 000 prestataires qui intégreront un emploi.

Dans le but de reconnaître les obstacles particuliers que doivent rencontrer les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, notamment les personnes handicapées, une nouvelle Prime au travail à leur intention sera mise en place, en remplacement de la Prime au travail actuelle. Pour une personne seule, la nouvelle Prime au travail fera passer l'aide maximale annuelle de 381 \$ à 1 003 \$. Plus de 10 000 ménages bénéficieront annuellement de cette mesure.

Davantage de souplesse dans le versement de la Prime au travail

Dès juin 2009, les ménages sans enfants pourront bénéficier du versement anticipé de la Prime au travail, comme c'est le cas actuellement pour les familles. Sur demande, les ménages sans enfants pourront ainsi recevoir jusqu'à 75 % de la Prime au travail estimée répartie trimestriellement.

Pleine indexation de la déduction fiscale pour les travailleurs et les travailleuses

Le montant actuel de la déduction pour les travailleurs et les travailleuses de 1 000 \$ sera indexé annuellement au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers, et ce, à compter de l'année d'imposition 2009.

Davantage de moyens pour favoriser l'incitation au travail

L'implication du gouvernement du Québec dans la restructuration de la prestation fiscale pour le revenu de travail du gouvernement fédéral a permis d'adapter celle-ci aux besoins spécifiques des travailleurs et des travailleuses du Québec en matière d'incitation au travail, notamment par le versement d'une aide financière plus importante aux personnes à faible revenu vivant seules.

Un nouvel outil d'information : le simulateur en ligne du revenu disponible

Des consultations menées auprès de prestataires des Programmes de l'assistance sociale ont mis en lumière leur méconnaissance des avantages financiers à occuper un emploi. Dans le but de mieux les informer et poursuivant son objectif d'accroître et de favoriser l'incitation au travail, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale mettra en ligne un outil Web permettant de calculer facilement et rapidement l'avantage financier à travailler, notamment par rapport à l'aide financière de dernier recours. Le simulateur sera destiné à l'ensemble des citoyens, ainsi qu'aux intervenants des centres locaux d'emploi et des organismes d'accompagnement.

Cet outil convivial pourra s'adapter aisément à une multitude de situations familiales et économiques. L'utilisateur pourra notamment, d'un seul clic de souris, obtenir des informations générales et détaillées sur les divers programmes destinés aux citoyennes et aux citoyens désirant intégrer le marché du travail.

Mobiliser et convaincre par une campagne de communication

Une vaste campagne de communication sera déployée entre 2008 et 2011. Celle-ci valorisera l'apport que représente le travail dans une perspective individuelle et collective, et visera à créer des conditions favorables à l'accueil en emploi d'une clientèle appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous-utilisés.

À l'intention des travailleuses et travailleurs âgés

Des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite seront proposées à l'Assemblée nationale au cours de 2008 afin de permettre à certaines travailleuses et à certains travailleurs âgés de 55 ans et plus de poursuivre leur vie active tout en recevant leur rente de retraite et en ayant, en plus, la possibilité de bonifier cette dernière.

Agir sur le salaire minimum

Enfin, dans le but de rendre le travail plus payant et plus attrayant, le taux général du salaire minimum passera de 8 \$ à 8,50 \$ l'heure à compter du 1er mai 2008 au Québec. Il s'agit là de la hausse annuelle la plus importante enregistrée depuis 1975.

ACTION 6 – Solutions de rechange pour les jeunes prestataires

Une nouvelle initiative : Découvrir

Découvrir, c'est avant tout découvrir un métier, une profession. Pour les entreprises, c'est découvrir une relève. Cette initiative consiste à créer des stages d'observation et d'exploration en milieu de travail d'un maximum de quatre semaines. Ceux-ci, destinés à de jeunes adultes éloignés du marché du travail, leur permettront à la fois de valider des choix professionnels et de se distinguer auprès d'éventuels employeurs. Une banque d'entreprises sera créée afin de recevoir ces jeunes.

Investir davantage pour les jeunes

Dans la suite de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement et dans le but de prévenir le recours à l'assistance sociale des jeunes décrocheurs de 16 ou 17 ans qui peinent à intégrer le marché du travail, une plus grande place leur sera réservée dans les mesures et services d'Emploi-Québec afin qu'ils complètent leur formation scolaire ou qu'ils développent les compétences manquantes à une intégration en emploi réussie.

Le programme Alternative jeunesse rejoindra davantage de jeunes de moins de 25 ans qui désirent acquérir une autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Ce programme offre un soutien financier et un accompagnement personnalisé pour permettre aux jeunes d'atteindre leur objectif. Ce dernier peut être de terminer leurs études, de trouver un emploi ou d'acquérir une autonomie financière.

TROISIÈME PILIER

Une main-d'œuvre mieux-formée : des entreprises plus productives

ACTION 7 – Formation des travailleuses et des travailleurs peu qualifiés

Une nouvelle initiative : du « sur mesure » pour les PME

Le regroupement de PME au sein de mutuelles de formation sera favorisé. Ces mutuelles auront pour fonction la mise en commun de services et de ressources de formation, en plus de consolider la formation en ligne.

Élargir l'offre de service pour mieux répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses en entreprise

Au chapitre des interventions auprès des entreprises en vue de favoriser la formation de la main-d'œuvre et l'acquisition de compétences manquantes du personnel en place, davantage d'entreprises seront soutenues par Emploi-Québec.

Le gouvernement investira des sommes additionnelles pour l'achat de cours, notamment à temps partiel, et pour la formation de base jugée nécessaire en vue du maintien des travailleuses et des travailleurs en emploi et du développement continu de leurs compétences.

De même, il intensifiera l'offre de formation et de stages par les commissions scolaires et les cégeps en lien avec les besoins de main-d'œuvre relevés par Emploi-Québec.

Agir sur la fiscalité

Le crédit d'impôt au secteur manufacturier, en place depuis novembre 2007, constitue un autre moyen de favoriser l'amélioration des compétences des travailleurs et travailleuses. Ce crédit rembourse 30 % des coûts de la formation de la main-d'œuvre en industrie manufacturière.

ACTION 8 – Reconnaissance des compétences

De nouveaux outils et dispositifs plus efficaces

Le gouvernement instaurera des outils et des dispositifs permettant de sanctionner, par une attestation ou un certificat d'État, des compétences que les personnes auront développées en milieu de travail. Il prendra aussi les moyens nécessaires pour favoriser l'acquisition de compétences non maîtrisées.

Ces outils et dispositifs seront d'autant plus utiles que l'accessibilité à la reconnaissance des acquis et des compétences sera renforcée par les réseaux de l'éducation.

L'harmonisation et la complémentarité des dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences entre les services publics d'emploi et les réseaux de l'éducation seront également recherchées.

QUATRIÈME PILIER

Le Pacte régional : pour une meilleure réponse aux besoins

ACTION 9 – Des actions régionalisées

Une nouveauté

Le Pacte pour l'emploi est une réponse concertée et adaptée aux besoins de main-d'œuvre qui se veut près des gens et des entreprises, collée aux besoins des régions et des localités. Les partenaires du marché du travail et les ministères les plus concernés travailleront de concert pour que la réalisation du Pacte ait la meilleure incidence possible sur le développement social et économique de leur milieu.

C'est pourquoi un comité du Pacte pour l'emploi en région sera créé dans le but de :

- parfaire la connaissance du marché du travail et développer une vision prospective des enjeux qui se profilent pour les années à venir;
- assurer une meilleure adéquation entre l'emploi, la formation, l'apport de l'immigration, les besoins des entreprises et le développement économique des régions;
- améliorer le temps de réaction des partenaires régionaux et mieux prévenir les crises sectorielles;
- renforcer l'efficacité des actions en évitant le dédoublement entre les différents acteurs.

Ce comité, qui relèvera du conseil régional des partenaires du marché du travail, regroupera les représentants d'Emploi-Québec, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des commissions scolaires, des cégeps, des universités, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Des services d'éducation et d'emploi plus près des entreprises

En s'adressant à leur centre local d'emploi, les entreprises pourront obtenir, sur demande, un diagnostic de leur situation quant à leur main-d'œuvre et à leurs besoins de recrutement, une liste de candidats potentiels pour les postes à combler et, au besoin, un soutien pour favoriser l'insertion en emploi et la formation des personnes embauchées. Elles pourront aussi recevoir l'appui de conseillers aux entreprises pour les aider à planifier à plus long terme leurs besoins de main-d'œuvre, identifier leurs besoins en formation ou être dirigées vers les services qui conviennent à leur situation.

De concert avec les centres locaux d'emploi, les Services aux entreprises des réseaux professionnel et technique de l'éducation soutiendront activement les mesures de formation du Pacte par différents moyens, dont le démarchage auprès des entreprises, ainsi que par la conception et l'offre, selon les besoins :

- de formations visant le développement de compétences « comportementales » liées au travail et demandées par les entreprises;
- de formations sur mesure en réponse aux besoins établis avec les entreprises participantes dans le cadre d'un exercice mené avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- de formations visant la consolidation des compétences générales de base, telles que la lecture, l'écriture et le calcul.

L'utilisation de modalités pédagogiques adaptées et diversifiées prenant en compte la situation et l'expérience des personnes sera aussi recherchée par les Services aux entreprises, tout comme l'offre de services de soutien et d'accompagnement en vue de la réussite et d'autres services contribuant à l'atteinte des objectifs du Pacte pour l'emploi.

Pour en savoir davantage sur le Pacte pour l'emploi, on peut consulter le document **Le Pacte pour l'emploi 2008-2011 : un Québec de toutes ses forces**, disponible à l'adresse : <http://www.pacte-emploi.gouv.qc.ca/>

2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

⇒ *Le marché du travail dans la région de Lanaudière*

La région de Lanaudière s'étend sur un territoire de 13 510 km². Elle est située entre les Laurentides et la Mauricie et sa frontière sud côtoie celle de Laval et de Montréal. La région compte plus de 60 municipalités regroupées en six municipalités régionales de comté (MRC) dont la superficie et la population sont variables. On y retrouve aussi la communauté attikamek de Manawan au nord de la MRC de Matawinie.

La principale force de l'économie lanaudoise est sans contredit sa diversité. Comme l'économie de Lanaudière est répartie dans plusieurs secteurs d'activité, la région peut plus facilement faire face aux soubresauts économiques d'un ou de quelques secteurs. Parmi les autres éléments favorables au développement économique de la région de Lanaudière, on retrouve notamment :

- la croissance démographique qui se poursuit (les premières données du recensement de 2006 montrent que la croissance de la population a été nettement plus forte que prévue entre 2001 et 2006);
- la proximité d'un bassin important de main-d'œuvre et de consommateurs;
- la disponibilité de terrains à vocation résidentielle, commerciale et industrielle, à des prix compétitifs;
- l'accès à partir de plusieurs axes routiers;
- la volonté des intervenants du milieu à travailler ensemble;
- les projets d'investissements des entreprises.

⇒ *La population, la scolarité et le revenu*

La population lanaudoise est généralement plus jeune que la population québécoise. En effet, la part de la population âgée de 0 à 14 ans est plus grande dans la région qu'au Québec et, inversement, la part de la population âgée de 65 ans et plus est plus élevée au Québec que dans la région. Les données du dernier recensement permettent d'observer que cette situation est la même en 2006 mais que l'écart entre le Québec et la région semble s'atténuer au fil du temps. De plus, que ce soit pour la province ou pour la région, la part des jeunes diminue tandis que celle des 65 ans et plus augmente. Le vieillissement de la population se poursuit.

Le niveau de scolarité de la population s'est amélioré de 1996 à 2001. Les cohortes d'âges plus jeunes sont plus scolarisées que les cohortes plus âgées au Québec et dans la région. Pour ce qui est des jeunes femmes, elles sont habituellement plus scolarisées que les jeunes hommes. Toutefois, la population lanaudoise est généralement moins scolarisée que la population québécoise. En 2001, la proportion de la population qui avait 13 ans et moins de scolarité, sans diplôme ni certificat, était plus grande dans la région qu'au Québec. Parallèlement, la proportion de la population québécoise avec un diplôme universitaire était nettement plus élevée que la proportion régionale.

Le revenu moyen des ménages a augmenté au Québec et dans la région au cours des dernières années. En 2001, les revenus moyens des ménages québécois et régionaux étaient respectivement de 49 998 \$ et 51 024 \$. Dans les MRC de la région, des écarts importants persistent en ce qui concerne les revenus moyens des ménages.

➤ *Le marché du travail*

La région de Lanaudière connaît une forte croissance de son nombre de personnes occupées. Depuis plusieurs années, toutes proportions gardées, le nombre de personnes occupées tend généralement à augmenter plus fortement dans la région qu'au Québec. Depuis le début des années 2000, le taux de chômage lanauchois demeure faible. Quant aux taux d'activité et d'emploi de la région, ils sont parmi les plus élevés des régions du Québec. En 2006, le taux d'activité régional oscillait autour de 66 % et le taux d'emploi était d'environ 62 %. Selon nos prévisions, cette bonne performance devrait se poursuivre d'ici 2011.

Même si l'évolution des indicateurs des MRC suit généralement la même tendance que celle de la région, des disparités importantes demeurent entre les MRC.

Malgré une amélioration marquée des taux d'activité et d'emploi des femmes au cours des dernières années, des écarts persistent toujours avec ceux des hommes. L'examen par groupe d'âge démontre aussi que les taux d'activité amorcent une baisse significative dès que la population est âgée de 50 ans et plus.

De plus, les données du recensement de 2001 de Statistique Canada démontrent que plus de 40 % des personnes occupées qui résidaient dans la région travaillaient à l'extérieur de la région.

➤ *Les secteurs d'activité économique*

De 1996 à 2006, la région de Lanaudière a connu une croissance annuelle moyenne de 2,8 % de son nombre de personnes occupées. Toutes proportions gardées, la hausse régionale est nettement plus élevée que celle du Québec. De 2007 à 2011, le scénario de prévisions anticipe une croissance annuelle moyenne de 1,8 % du nombre de personnes occupées, pour la région de Lanaudière. Au niveau sectoriel, ces prévisions se traduisent très différemment selon les secteurs.

Dans la branche du primaire, le secteur de l'agriculture est celui qui occupe le plus de personnes dans la région. Au cours des dernières années, ce secteur a assisté à une diminution du nombre de fermes et à un accroissement de leur taille. Parallèlement, le secteur s'est modernisé avec l'utilisation de plus en plus répandue de nouvelles technologies. Quant au secteur de la forêt, il est concentré dans la MRC de Matawinie et son nombre de personnes occupées a évolué en dents de scie de 1996 à 2006. Ce secteur vit présentement une restructuration en profondeur de ses activités. Plusieurs activités sont arrêtées depuis l'été 2006 et le nombre de personnes en emploi est à son plus bas dans la région. Même s'il est peu probable que certaines activités reprennent d'ici la fin de 2007, il est permis d'envisager que cela puisse se faire en 2008, du moins en partie. Les secteurs de la branche du primaire connaîtront une stabilité de leurs nombres de personnes occupées en 2007.

La branche du secondaire se subdivise principalement en deux grands secteurs : le manufacturier et la construction. De 1996 à 2006, le manufacturier a connu une croissance annuelle moyenne de son nombre de personnes occupées inférieure à celle de la moyenne régionale. Au niveau de l'emploi, c'est en 2003 que le manufacturier a atteint son sommet régional. Au cours des dernières années, la montée du dollar canadien face à la devise américaine et l'intensification de la concurrence étrangère sont venues modérer considérablement la croissance du nombre de personnes occupées dans plusieurs secteurs du manufacturier. Pour notre période de prévisions, cette augmentation sera inférieure à 1 %. Les industries des aliments, des boissons, des produits métalliques et des machines seront parmi les plus dynamiques de cette branche de 2007 à 2011.

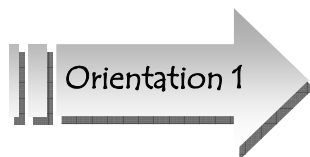
La bonne santé de l'économie régionale, les faibles taux d'intérêt, le nombre élevé d'investissements réalisés pour l'agrandissement d'entreprises existantes et pour l'implantation de nouvelles entreprises, ainsi qu'une demande résidentielle relativement importante ont permis au secteur de la construction lanauois de maintenir un niveau élevé de personnes occupées au cours des dernières années. Toutefois, la tendance haussière des taux d'intérêt et du prix des maisons risque de freiner sensiblement la croissance de ce secteur. Conséquemment, le secteur de la construction ne devrait connaître qu'une légère augmentation de son nombre de personnes occupées dans la région de 2007 à 2011.

Les activités de la branche du tertiaire sont liées aux services. C'est dans un contexte régional de croissance de la population et d'augmentation du nombre de nouvelles entreprises que la branche du tertiaire a évolué au cours des dernières années. Pour notre période de prévisions, l'augmentation de la population et la bonne santé de l'économie régionale, devraient permettre à la branche du tertiaire de maintenir la croissance de son nombre de personnes occupées. Les secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques, des soins de santé, de l'assistance sociale, des services aux entreprises, de l'hébergement, de la restauration, du commerce, des loisirs et du transport devraient mener le bal. Dans la branche du tertiaire, seul le secteur des administrations publiques sera sous le signe de la stabilité de 2007 à 2011.

3. LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

3.1 La participation au marché du travail

Le présent chapitre expose l'essentiel de la planification régionale à partir des trois orientations nationales des services publics d'emploi adoptées par la Commission des partenaires du marché du travail le 6 décembre 2007. Ces orientations s'articulent autour de l'objectif de contribuer à la prospérité du Québec en améliorant le taux d'emploi de la population ainsi que la productivité de la main-d'œuvre.



Favoriser la participation au marché du travail ainsi que l'emploi du plus grand nombre possible de Lanaudoises et de Lanaudois.

Problématiques et possibilités

- La région de Lanaudière bénéficie d'une grande diversité économique.
- Des postes sont disponibles dans la région en lien avec l'expansion ou le remplacement; le marché du travail de la grande région de Montréal est aussi accessible.
- Le transport en commun ne favorise pas la mobilité de la main-d'œuvre entre les MRC de la région alors qu'une part importante de la main-d'oeuvre se dirige vers Montréal chaque jour pour occuper un emploi.
- Plusieurs chercheurs d'emploi ont une connaissance limitée du marché du travail, notamment au sujet des qualifications requises, des exigences des employeurs et des conditions de travail.
- L'arrimage entre l'offre de formation professionnelle et les besoins du marché du travail fait l'objet d'une démarche concertée entre les représentants de l'Éducation et de l'Emploi.
- Les personnes à risque de chômage manquent souvent de formation: situation d'analphabétisme, manque de formation de base et de formation professionnelle.
- La promotion de la persévérance scolaire et la lutte au décrochage demeurent d'une importance capitale dans la région. Dans un contexte où plusieurs emplois sont disponibles, la collaboration des employeurs est essentielle à la valorisation de l'éducation et à la conciliation études-emploi des jeunes.
- La concentration de la pauvreté dans certains milieux de Lanaudière constitue un frein au développement global des individus et des communautés.
- L'isolement social, les problèmes personnels multiples et les compétences sociales déficientes créent une situation complexe pour les personnes éloignées du marché du travail, notamment les prestataires des programmes de l'assistance sociale.
- Certains groupes sociaux sont sous-représentés sur le marché du travail, notamment les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les personnes de 55 à 64 ans.
- L'intégration au travail des personnes handicapées pose des problèmes particuliers : préjugés, faible scolarité, méconnaissance du marché du travail.
- En plus de leur problème de scolarité souvent non reconnue, les personnes immigrantes vivent de nombreux obstacles à l'intégration, dont une méconnaissance du marché du travail et la présence de préjugés chez certains employeurs potentiels.

- Malgré une amélioration marquée de sa présence sur le marché du travail, la main-d'œuvre féminine demeure sous-représentée dans certains secteurs d'activité et certaines professions d'avenir.
- De nombreux travailleurs de la région vivent les effets de la restructuration intense du secteur de la forêt et de la transformation du bois.
- Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi que la reconnaissance des acquis et des compétences sont nécessaires pour aider les travailleurs expérimentés mais peu scolarisés à poursuivre leur participation au marché du travail.
- L'engagement des personnes et des employeurs dans une démarche commune d'intégration durable en emploi représente, notamment pour les clientèles éloignées, un défi pour Emploi-Québec.

Le réemploi

Les membres du conseil régional ont abordé plusieurs préoccupations autour du problème de l'insertion en emploi. Une intervention rapide et ciblée est nécessaire pour aider les chercheurs d'emploi vivant des obstacles légers à l'emploi à intégrer les emplois disponibles.

Axes d'intervention	Stratégies
Optimiser la contribution de l'information sur le marché du travail dans la prestation de service.	<p>Poursuivre l'analyse régionale, locale, sectorielle et professionnelle du marché du travail.</p> <p>Diffuser et promouvoir l'information sur le marché du travail auprès des partenaires, des chercheurs d'emploi et des employeurs de Lanaudière.</p> <p>Assurer la veille active des besoins de main-d'œuvre et de formation dans les professions retenues.¹</p>
Soutenir l'intégration rapide de la main-d'œuvre prête à l'emploi dans les occupations disponibles ou en demande actuellement.	<p>Optimiser l'utilisation des mesures et des services: Placement en ligne, Activités d'aide à l'emploi, Services d'aide à l'emploi et Supplément de retour au travail.</p> <p>Améliorer la référence des prestataires dont les compétences correspondent aux emplois en demande actuellement par la poursuite des activités de partenariat avec Service Canada et le repérage des prestataires des programmes d'assistance sociale.</p>

¹ Veille active Lanaudière (selon la classification nationale des professions)

- 2252 Designers industriels/ designers industrielles (Accord meubles)
- 3152 Infirmiers autorisés/infirmières autorisées (Veille régionale en santé)
- 3233 Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires (Veille régionale en santé)
- 3413 Aides-infirmiers/aides-infirmières, préposés/préposées aux bénéficiaires (Veille régionale en santé)
- 7231 Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage (Accord métal)
- 7263 Assembleurs/assembleuses et ajusteurs/ajusteuses de plaques et de charpentes métalliques (Accord métal)
- 7264 Monteurs/monteuses de charpentes métalliques (Accord métal)
- 7265 Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices à souder et à braser (Accord métal)
- 7272 Ébénistes (Accord meubles)
- 9434 Autres opérateurs/opératrices de machines dans la transformation du bois (forêt)
- 9614 Manœuvres dans le traitement des produits chimiques et les services d'utilité publique (forêt)

En complément de la veille régionale, les professions du secteur de la santé font l'objet d'une veille métropolitaine en collaboration avec la table métropolitaine de Montréal.

Le développement de l'employabilité

Le développement de l'employabilité des personnes qui vivent des obstacles importants à l'emploi représente un défi de taille pour Emploi-Québec Lanaudière. Face aux problèmes recensés, le partenariat et l'innovation ainsi que la souplesse et l'accompagnement devront être au rendez-vous dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et des services offerts à la clientèle.

Axes d'intervention	Stratégies
<p>Accompagner <i>les chômeurs de longue durée ou à risque de le devenir</i> dans leur démarche vers l'emploi.</p>	<p>Offrir un ensemble de mesures de développement de l'employabilité dans un continuum d'intervention: Mesure de formation, Projets de préparation à l'emploi, Subventions salariales, Contrats d'intégration au travail, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi et Soutien au travail autonome.</p> <p>Poursuivre le développement d'approches adaptées¹ pour des clientèles moins représentées sur le marché du travail, notamment les jeunes, les personnes handicapées, les personnes immigrantes, les travailleurs âgés, les personnes judiciairisées et la main-d'œuvre féminine.</p> <p>Accentuer l'accompagnement des personnes éloignées du marché du travail dans leur cheminement vers une intégration durable en emploi.</p>

¹ En lien avec les stratégies nationales, notamment la stratégie d'Action jeunesse, la stratégie à l'égard de la main-d'œuvre féminine, la stratégie à l'égard des personnes handicapées et la stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus.

Principaux résultats attendus

L'ACCÈS AUX SERVICES **	Cibles* 2008-2009	Cibles*** 2008-2009 incluant Pacte pour l'emploi
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	12 576	13 360
Nombre de nouveaux participants de l'assurance-emploi	7 127	7 127
Nombre de nouveaux participants des programmes de l'assistance sociale	4 162	4 790
Nombre de nouveaux participants, personnes immigrantes	442	442
Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	1 600	1 600

LES RETOURS EN EMPLOI**	Cibles* 2008-2009	Cibles*** 2008-2009 incluant Pacte pour l'emploi
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	6 806	7 255
Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi	2 655	2 655
Nombre de participants des programmes de l'assistance sociale, en emploi	1 770	2 044

LES TAUX D'EMPLOI**	Cibles* 2008-2009	Cibles*** 2008-2009 incluant Pacte pour l'emploi
Taux d'emploi des participants ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	53,8 %	53,8 %
Taux d'emploi des participants des programmes de l'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	41 %	41 %
Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	49,7 %	49,7 %

Pacte pour l'emploi

* Cibles initiales 2008-2009, approuvées en février 2008.

** Afin d'alléger le texte, les libellés ont été simplifiés. L'annexe 2 présente l'ensemble des indicateurs dans leur forme officielle.

*** Cibles régionales 2008-2009 incluant le Pacte pour l'emploi V21/03/08

À ces cibles s'ajoutent des objectifs de participation dans certains services dédiés aux jeunes : stage Découvrir, Jeunes en action et Alternative jeunesse. Ces objectifs ont été répartis entre les centres locaux d'emploi et feront l'objet d'un suivi attentif.

3.2 La productivité des entreprises

Comme pour la section précédente, les principales problématiques du marché du travail de la région ainsi que les possibilités de développement ont été analysées par les membres du conseil régional. Une réflexion a été réalisée sur les avenues à prioriser afin de soutenir l'arrimage du développement économique et du développement de l'emploi de Lanaudière, en lien avec les plans stratégiques de nos partenaires régionaux.



Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux.

Problématiques et possibilités

- La région de Lanaudière bénéficie d'une grande diversité économique et d'une situation géographique avantageuse.
- Des postes sont disponibles en lien avec l'expansion et le remplacement; des difficultés de recrutement sont aussi mentionnées par certains employeurs.
- Le transport en commun ne favorise pas la mobilité de la main-d'œuvre entre les MRC de la région alors qu'une part importante de la main-d'œuvre navette vers Montréal chaque jour pour occuper un emploi.
- Les exigences des employeurs à l'égard des postes à pourvoir sont parfois élevées par rapport aux conditions de travail offertes.
- La conciliation famille-travail devient une préoccupation importante dans la gestion des ressources humaines.
- Le vieillissement de la population et de la main-d'œuvre pose plusieurs défis, notamment le développement de nouveaux produits et services adaptés, le remplacement de la main-d'œuvre d'expérience et la préparation de la relève.
- La promotion de la persévérance scolaire et la lutte au décrochage demeurent d'une importance capitale dans la région. Dans un contexte où plusieurs emplois sont disponibles, la collaboration des employeurs est essentielle à la valorisation de l'éducation et à la conciliation études-emploi des jeunes.
- Certains employeurs anticipent peu les conséquences de l'évolution du marché du travail sur la gestion et le développement des ressources humaines.
- L'absence ou le manque de planification stratégique ressort, particulièrement chez les PME.
- L'adaptation aux changements de marché, technologiques et organisationnels, constitue un défi particulièrement difficile à relever pour les petites entreprises.

- Les entreprises de la région, notamment celles du secteur manufacturier, vivent les conséquences de la concurrence internationale, qu'elles soient exportatrices ou non.
- L'amélioration de la productivité est au cœur des préoccupations des gestionnaires d'entreprises.
- Les besoins de formation en gestion sont accentués par la complexité des effets de la mondialisation.
- Plusieurs travailleurs manquent de formation pour faire face aux changements : situation d'analphabétisme, manque de formation de base et de connaissance d'une langue seconde ainsi que besoin de formation professionnelle et continue.
- Le marché du travail de la région métropolitaine de recensement de Montréal continue d'évoluer, notamment avec les grappes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- Le navettage vers Montréal interpelle les employeurs de la région pour attirer et retenir la main-d'œuvre disponible.
- Le développement économique régional est tributaire à la fois du développement des secteurs en croissance et du soutien aux travailleurs dans les secteurs en difficulté.
- Le secteur de la forêt et de la transformation du bois vit une période de restructuration intense affectant de nombreux travailleurs ainsi que plusieurs entreprises de la région.
- Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi que la reconnaissance des acquis et des compétences sont nécessaires pour aider les travailleurs expérimentés mais peu scolarisés à poursuivre leur participation au marché du travail.
- Les bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail (notamment les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les personnes de 55 à 64 ans) pourraient répondre à certains besoins des employeurs.

L'intervention auprès des entreprises

Le rôle d'Emploi-Québec auprès des entreprises est centré sur la gestion et le développement des ressources humaines. L'arrimage du développement économique et du développement de l'emploi est donc au cœur des préoccupations d'Emploi-Québec et de ses partenaires. Pour sensibiliser les employeurs à l'évolution du marché du travail et à ses effets, il est nécessaire que les interventions d'Emploi-Québec s'appuient sur un partenariat actif entre les divers intervenants de l'économie et de l'emploi.

AXE D'INTERVENTION	STRATÉGIES
<p>Renforcer la capacité d'adaptation des entreprises aux changements en soutenant l'amélioration des pratiques de formation et de gestion des ressources humaines.</p>	<p>Accompagner les gestionnaires d'entreprises face aux changements du marché du travail, notamment en ce qui concerne les bassins de main-d'œuvre, les conditions de travail, les besoins de formation et la conciliation famille-travail.</p> <p>Maximiser l'utilisation des mesures et des services: Information sur le marché du travail, Placement en ligne, Concertation pour l'emploi, Mesure de formation volet entreprise, Programme d'apprentissage en milieu de travail², Programme de qualification professionnelle, Programme de subvention pour l'intervention régionale en matière de formation de la main-d'œuvre en emploi³.</p>

2 La Commission des partenaires du marché du travail soutient un réseau de comités sectoriels spécialisés dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise. Ceux-ci sont composés de représentantes et de représentants de la main-d'œuvre et des employeurs. Leur mandat principal est de bien connaître les besoins d'une industrie en matière de gestion des ressources humaines, d'organisation de travail et de formation de la main-d'œuvre et de proposer des moyens pour répondre à ces besoins.

3 En vertu du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, ce programme de subvention vise à soutenir la participation des employeurs à des activités de formation prévues dans une offre de formation établie par les conseils régionaux des partenaires du marché du travail à l'intérieur d'un plan d'affectation élaboré par la Commission des partenaires du marché du travail.

AXE D'INTERVENTION	STRATÉGIES
Relever le défi d'attirer, de maintenir, de développer et de mobiliser la main-d'œuvre lanaudoise.	<p>Consolider et développer l'offre de formations qualifiantes et transférables pour les travailleurs en emploi en collaboration avec le réseau de l'éducation.</p> <p>Soutenir la main-d'œuvre dans les secteurs à risque⁴ en partenariat avec les organismes à vocation économique et les comités sectoriels de main-d'œuvre⁵.</p> <p>Contribuer au maintien et à la création d'emploi dans les créneaux d'excellence⁶ et les secteurs d'avenir en partenariat avec les organismes à vocation économique, les comités sectoriels de main-d'œuvre et la Table métropolitaine de Montréal⁷.</p>

Les résultats attendus*

L'ACCÈS AUX SERVICES**	Cibles* 2008-2009	Cibles*** 2008-2009 incluant Pacte pour l'emploi
Nombre d'entreprises nouvellement aidées	256	352
Nombre de nouvelles ententes de qualification (programme d'apprentissage en milieu de travail)	180	229
		Pacte pour l'emploi

* Cibles initiales 2008-2009, approuvées en février 2008.

** Afin d'alléger le texte, les libellés ont été simplifiés. L'annexe 2 présente l'ensemble des indicateurs dans leur forme officielle.

*** Cibles régionales 2008-2009 incluant le Pacte pour l'emploi V21/03/08

4 On pense notamment aux quatre leviers d'intervention mis en place par le gouvernement du Québec afin de soutenir les travailleurs du secteur forestier.

5 Certains comités sectoriels nationaux prévoient des interventions concernant Lanaudière : caoutchouc, transport routier et le comité des portes et fenêtres, meubles et armoires de cuisine.

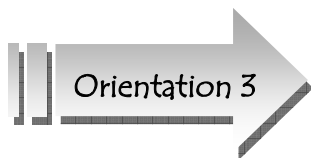
6 Les créneaux d'excellence de Lanaudière sont : structures complexes et composantes métalliques (région leader), meubles de 2ième et 3ième transformations ainsi que transformation agroalimentaire (région associée), valorisation des plantes et biotechnologie végétale (en émergence).

7 Voir l'annexe 3.

4. LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE

4.1 La lutte contre la pauvreté

En vertu du volet Solidarité sociale de son offre de service, Emploi-Québec est responsable de l'administration du régime québécois de soutien du revenu, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles⁸. À ce titre, le rôle d'Emploi-Québec consiste à soutenir financièrement les personnes et les familles démunies et à favoriser leur autonomie économique et sociale en les encourageant à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active dans la société.



LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Problématique et possibilités

- La concentration de la pauvreté dans certains milieux de Lanaudière constitue un frein au développement global des individus et des communautés alors que des emplois sont disponibles dans la région.
- Le transport en commun ne favorise pas la mobilité de la population à faible revenu autant pour l'accès aux services que pour l'accès à l'emploi.
- La prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours représente un enjeu de taille pour Emploi-Québec, notamment auprès des jeunes et des travailleurs âgés licenciés et peu scolarisés.
- La mise en œuvre de l'Engagement jeunesse interpelle plusieurs ministères et organismes de Lanaudière afin d'améliorer la continuité des services destinés aux jeunes de 16 à 24 ans, notamment au moyen de la stratégie d'action jeunesse 2006-2009.
- La population plus vulnérable nécessite un soutien à l'égard du développement de saines habitudes de vie, de la sécurité alimentaire, de la prévention des agressions sexuelles ainsi que de l'accès à un logement décent afin de prévenir les problèmes sociaux liés à l'exclusion.
- Les prestataires de l'aide financière de dernier recours de Lanaudière présentent une durée cumulative à l'aide plus longue que dans l'ensemble du Québec.
- L'isolement social, les problèmes personnels multiples et les compétences sociales déficientes augmentent les risques d'exclusion.
- Les prestataires de l'aide financière de dernier recours présentent généralement un faible niveau de scolarité et une méconnaissance du marché du travail, notamment des exigences des employeurs et des conditions de travail.
- Un certain nombre de prestataires de l'aide financière de dernier recours souhaitent participer activement à la société; une telle implication sociale contribue à prévenir l'exclusion en améliorant l'estime de soi et la qualité de vie.
- Dans un contexte où plusieurs emplois sont disponibles, les prestataires de l'aide financière de dernier recours représentent un bassin de main-d'œuvre potentielle qui nécessite un effort particulier d'accompagnement et un engagement de la part des employeurs.

⁸ La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, remplace la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et réforme le régime québécois de la sécurité du revenu.

➤ L'intervention en solidarité sociale

Les services offerts par Emploi-Québec en matière de solidarité sociale comportent deux volets : l'attribution d'une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins, ainsi que l'aide et l'accompagnement des adultes prestataires de l'aide financière de dernier recours qui ne sont pas prêts à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

AXES D'INTERVENTION	STRATÉGIES
<p>Accorder une aide financière de dernier recours à la personne et aux familles démunies et gérer cette dernière avec rigueur et équité.</p>	<p>Mettre en place les allègements proposés dans un objectif de simplification administrative.</p> <p>Accompagner le personnel dans l'interprétation de la loi et en regard des activités de conformité et d'enquêtes visant à s'assurer de l'équité de l'aide financière versée.</p> <p>Contribuer aux programmes d'assurance qualité en vue d'améliorer la gestion des programmes d'aide financière de dernier recours (aide sociale et solidarité sociale).</p>
<p>Contribuer à l'engagement de l'ensemble de la société à l'endroit de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</p>	<p>Maintenir et soutenir la concertation régionale en développement social.⁹</p> <p>Développer et maintenir des liens de collaboration avec les organismes susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables.</p> <p>Soutenir l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'esprit de l'approche territoriale intégrée, dans les territoires de CLE de la région, se retrouvant parmi les 50 plus défavorisés au Québec (Montcalm et Matawinie).</p>
<p>Fournir une aide financière et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires de l'aide financière de dernier recours et aux personnes admissibles aux programmes particuliers ou spécifiques.</p>	<p>Accorder une aide financière pour prévenir l'entrée aux programmes d'aide de dernier recours, notamment par le programme Alternative jeunesse, les programmes particuliers aux travailleurs licenciés collectivement et le programme spécifique aux mineures enceintes.</p> <p>Accompagner les prestataires dans une démarche vers les mesures d'emploi par le volet Devenir du programme d'aide et d'accompagnement social.</p> <p>Soutenir et accompagner la personne dans sa démarche vers l'acquisition d'une autonomie personnelle et sociale en lui proposant les volets Interagir et Réussir du programme d'aide et d'accompagnement social.</p> <p>Assurer l'accompagnement et la référence des prestataires vers les ressources du milieu associatif et communautaire.</p>

9 Soutien financier et professionnel à la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, à l'entente spécifique en matière de développement social et à la gestion du fonds régional en développement social.

➤ Lutte contre la pauvreté : principaux résultats attendus

Indicateur conjoint des services de solidarité sociale et des services publics d'emploi **	Cibles* 2008-2009	Cibles*** 2008-2009 incluant Pacte pour l'emploi
Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	2 750	3 094
		Pacte pour l'emploi

Indicateurs de solidarité sociale**	Cibles* 2008-2009	Cibles*** 2008-2009 incluant Pacte pour l'emploi
Délai moyen de traitement des nouvelles demandes déposées à l'attribution initiale	10 jours	10 jours
Ratio de plaintes par 1 000 ménages	1,85	1,85
Pourcentage des décisions modifiées à la suite d'une demande de révision	21 %	21 %

* Cibles initiales 2008-2009, approuvées en février 2008.

** Afin d'alléger le texte, les libellés ont été simplifiés. L'annexe 2 présente l'ensemble des indicateurs dans leur forme officielle.

*** Cibles régionales 2008-2009 incluant le Pacte pour l'emploi V21/03/08

De plus, un objectif de 175 nouveaux participants aux programmes d'aide et d'accompagnement social a été établi pour la région et réparti entre les centres locaux d'emploi. Cet objectif fera l'objet d'un suivi attentif.

5. LA QUALITÉ DES SERVICES

Le partenariat est une valeur fondamentale pour Emploi-Québec. La concertation renforce l'engagement des acteurs locaux et régionaux dans la recherche de solutions originales pour affronter les défis du marché du travail. Le réseau des centres locaux d'emploi, décentralisé et près du citoyen, l'engagement du personnel ainsi que la volonté de développer une approche intégrée rendent possibles des actions novatrices qui, autrement, seraient difficiles à réaliser.

La concertation sur le marché du travail s'exprime aussi par le travail des membres du conseil régional. Ces partenaires privilégiés sont étroitement associés aux réflexions sur l'amélioration des services et la mise en œuvre des axes d'intervention retenus dans ce plan d'action régional.



AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Cette orientation vise l'efficacité des interventions d'Emploi-Québec dans le contexte d'une gestion par résultats, décentralisée et en partenariat. Elle soutient la mise en œuvre d'une offre de service répondant le mieux possible et au meilleur coût aux besoins de l'ensemble de la clientèle de chacun des centres locaux d'emploi de la région.

Axe d'intervention	Stratégies
Mobiliser et soutenir l'organisation dans la réalisation de l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte des résultats.	<p>Assurer la formation continue et l'accompagnement du personnel.</p> <p>Analyser régulièrement la situation régionale en fonction des attentes qualitatives et des résultats quantitatifs et budgétaires.</p> <p>Renforcer l'accueil, l'évaluation et la référence des clients dans les centres locaux d'emploi.</p> <p>Contribuer au plan ministériel d'amélioration des services.</p>

6. L'ORGANISATION DES SERVICES

6.1 Les ressources allouées

Cette section présente les ressources humaines et financières dont dispose Emploi-Québec Lanaudière pour organiser l'ensemble des services publics d'emploi et des services de solidarité sociale de la région. Les budgets, ainsi que les cibles de résultats, sont distribués entre les centres locaux d'emploi selon un modèle de répartition approuvé par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière. Ce modèle fixe le poids relatif de chacun des CLE à partir des clientèles à desservir. En fonction des budgets alloués et des cibles, chacun des centres locaux réalise un exercice de planification et organise son intervention sur le marché du travail local¹⁰.

Les ressources humaines

Emploi-Québec Lanaudière offre ses services à la population dans les centres locaux d'emploi (CLE) des six municipalités régionales de comté (MRC) de son territoire. Le bureau régional, par ses fonctions de développement de l'information sur le marché du travail, de planification, de coordination et de contrôle, soutient les centres locaux de la région dans la mise en œuvre des programmes, mesures et services. En 2007-2008, Emploi-Québec Lanaudière compte sur un effectif d'environ 205 personnes¹¹.

Le Fonds de développement du marché du travail

En 2008-2009, Emploi-Québec investira plus de 32 millions de dollars du Fonds de développement du marché du travail pour assurer la mise en œuvre des stratégies régionales dédiées à la participation au marché du travail des individus ainsi que des stratégies visant la productivité des entreprises. Le budget régional du Fonds de développement du marché du travail provient de deux sources (compte de l'assurance-emploi et fonds du Québec) et est exprimé en millions. Le budget de base a été majoré de 2,5 millions afin de mettre en œuvre les engagements du Pacte pour l'emploi.

	Compte de l'assurance-emploi	Fonds du Québec	Total
Budget de base	23,6 M\$	6,3 M\$	29,9M\$
Budget Pacte pour l'emploi		2,5 M\$	2,5 M\$
Budget initial total 2008-2009	23,6 M\$	8,8 M\$	32,4 M\$
Répartition			
Budget régionalisé	3,6 M\$	2,6 M\$	6,2 M\$
Solde réparti par CLE	20,0 M\$	6,2 M\$	26,2 M\$

Notes :

- ♦ Budget initial 2008-2009 Emploi-Québec, DBSA le 27 mars 2008.
- ♦ Après soustraction de 174,2 K\$ au Compte de l'assurance-emploi : contribution de Lanaudière à la Table métropolitaine 2007-2008. Budget Contrat d'intégration au travail (CIT) de 1 170,5 K\$ du Fonds du Québec inclus.

¹⁰ Consulter l'annexe 1 pour la répartition du Fonds de développement du marché du travail par CLE et l'annexe 2 pour la répartition des cibles de résultats.

¹¹ Selon la répartition des effectifs du 1er avril 2007, l'effectif financé d'Emploi-Québec Lanaudière, pour 2007-2008, est de 196 équivalents temps complet (ETC). L'effectif pour 2008-2009 reste à confirmer.

➤ *Le budget de transfert des services de solidarité sociale*

En 2008-2009, Emploi-Québec Lanaudière consacrera plus de 120 millions de dollars à la mise en œuvre des stratégies régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'hypothèse ci-après est basée sur les données de l'année financière en cours. Des modifications pourront être apportées pour 2008-2009.

	Total
Aide financière de dernier recours et programmes spécifiques	122,1 M\$ ¹²
Programme d'aide et d'accompagnement social	0,54 M\$ ¹³
Programme Alternative jeunesse	0,75 M\$ ¹⁴

6.2 Les facteurs de contingence

Certains facteurs qui ne sont pas du ressort d'Emploi-Québec Lanaudière peuvent influencer la réalisation du plan d'action régional.

En début d'exercice, le budget de base 2008-2009 en provenance du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) a été transmis. Il a ensuite été augmenté en lien avec la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi. Tout au long de l'année, des ajustements budgétaires pourraient affecter la planification.

De plus, les cibles de résultats liées aux indicateurs ont été établies de façon préliminaire, puis, ajustées en lien avec le Pacte pour l'emploi. Elles seront révisées en septembre 2008 à la lumière des résultats de 2007-2008 et des prévisions économiques révisées pour 2008-2009.

Enfin, au moment de l'adoption du plan d'action régional, l'effectif autorisé et le budget de fonctionnement demeurent à confirmer. Une variation des ressources pourrait entraîner des changements dans les façons de faire et affecter l'atteinte des résultats.

¹² Déboursés réels de l'année civile 2007 (rapports sommaires mars et décembre 2007, information de gestion, Sécurité du revenu).

¹³ Budget initial 2007-2008. Lors de la confirmation des budgets 2008-2009, des modifications pourront être apportées.

¹⁴ Dépenses encourues du 1er mai 2007 au 8 février 2008 (suivi financier Alternative jeunesse, DPSIG).

ANNEXES

ANNEXE 1

**Répartition du Fonds de développement du marché du travail
incluant le Pacte pour l'emploi
Par centre local d'emploi**

Le tableau suivant présente la répartition entre les CLE des deux sources du Fonds de développement du marché du travail. Les montants sont exprimés en milliers et correspondent aux budgets initiaux de l'année 2008-2009, incluant le budget lié au Pacte pour l'emploi.

CLE	BUDGET INITIAL ¹			
	COMPTE DE L'ASSURANCE- EMPLOI	FONDS DU QUÉBEC ²	TOTAL	POIDS RELATIF 2008-2009
Berthierville	2 192,1 \$	912,0 \$	3 104,2 \$	11,83 %
Joliette	2 963,8 \$	1 342,2 \$	4 305,9 \$	16,41 %
Repentigny	4 240,5 \$	913,0 \$	5 153,5 \$	19,64 %
Rawdon	1 605,0 \$	733,0 \$	2 338,0 \$	8,91 %
Saint-Jean-de-Matha	1 385,1 \$	420,2 \$	1 805,3 \$	6,88 %
Sainte-Julienne	2 603,8 \$	941,2 \$	3 545,0 \$	13,51 %
Terrebonne	5 043,3 \$	944,6 \$	5 987,9 \$	22,82 %

* La somme des composantes n'est pas toujours égale au total en raison des données qui ont été arrondies.

1. Budget initial incluant le Pacte pour l'emploi; 26,2 M\$ réparti par CLE en 2008-2009.
2. Répartition par CLE du Fonds du Québec basé sur deux éléments : à 50 % selon l'historique des dépenses 2005-2006 du Fonds du Québec et à 50 % au poids relatif des prestataires des programmes d'aide sociale (sans contrainte ou avec contraintes temporaires à l'emploi).

ANNEXE 2

Cibles initiales 2008-2009 par centre local d'emploi
Incluant le Pacte pour l'emploi

Cibles de résultats Service public d'emploi

	Lanaudière	Berthierville	Joliette	Rawdon	Saint-Jean-de-Matha	Repentigny	Sainte-Julienne	Terrebonne
L'amélioration de la situation des entreprises								
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	352	42	58	31	24	69	48	80
Nombre de nouvelles ententes de qualification (programme d'apprentissage en milieu de travail)	229							
La participation au marché du travail								
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	13 360	1 581	2 192	1 190	919	2 624	1 805	3 049
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	7 255	858	1 191	646	499	1 425	980	1 656
Taux d'emploi des participants ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	53,8%							
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%
Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	1 600	189	263	143	110	314	216	365
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	442							
Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	49,7%							

Cibles initiales 2008-2009, février 2008.

Pacte pour l'emploi, tableau du 20 mars 2008

Cibles initiales 2008-2009 par centre local d'emploi

Cibles de résultats Service public d'emploi (suite)

	Lanaudière	Berthierville	Joliette	Rawdon	Saint-Jean-de-Matha	Repentigny	Sainte-Julienne	Terrebonne
La participation au marché du travail (suite)								
Nombre de participants de l'assurance-emploi aux interventions des services publics d'emploi	7 127	788	936	546	564	1451	928	1912
Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	2 655	294	349	203	210	541	346	712
Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	8,8 M\$							
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants des programmes de l'assistance sociale	4790	666	1019	597	337	683	781	707
Nombre de participants des programmes de l'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	2044	284	435	255	144	291	333	302
Taux d'emploi des participants des programmes de l'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	41%							
Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours suite à une activité des services publics d'emploi visant un retour en emploi	5,8M \$							

Cibles initiales 2008-2009, février 2008.

Pacte pour l'emploi, tableau du 20 mars 2008

Cibles initiales 2008-2009 par centre local d'emploi

Cibles de résultats (cible convergée et cibles solidarité sociale)

	Lanaudière	Berthierville	Joliette	Rawdon	Saint-Jean-de-Matha	Repentigny	Sainte-Julienne	Terrebonne
L'amélioration de la prestation de service aux citoyennes et aux citoyens (cible convergée)								
PARTICIPANTS DES PROGRAMMES DE L'ASSISTANCE SOCIALE	Poids relatif de cette clientèle	13,91%	21,28%	12,46%	7,03%	14,25%	16,31%	14,75%
Nombre de sorties de l'aide financière de derniers recours	3094	430	658	386	218	441	505	456
L'amélioration de la prestation de service aux citoyennes et aux citoyens								
Délai moyen de traitement des nouvelles demandes déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Ratio de plaintes par 1 000 ménages	1,85							
Pourcentage de décisions modifiées à la suite d'une demande de révision	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %

Cibles initiales 2008-2009, février 2008.

Pacte pour l'emploi, tableau du 20 mars 2008

ANNEXE 3

Objectifs additionnels liés au Pacte
pour l'emploi pour la période 2008-2011**ORIENTATION 1** Favoriser la participation au marché du travail ainsi que l'emploi du plus grand
PAR 2008-2009 nombre possible de Lanaudoises et de Lanaudois

Pilier 1 Investir dans le potentiel des personnes		
Mesures du Pacte pour l'emploi	Participants	Objectifs additionnels estimés pour Lanaudière (pour 3 ans)
Démarcheur d'emploi	Prestataires d'assistance sociale	471
Intensification des interventions – mesures actives d'Emploi-Québec	Personnes admissibles	828
Conciliation travail-études	Jeunes	ND
Hausse des allocations d'aide à l'emploi	Personnes admissibles	s.o.
Mesures à l'intension des personnes handicapées	Personnes handicapées	55
Intégration et maintien en emploi des immigrants – participation à PRIIME	Personnes immigrantes	14
Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	Personnes handicapées Personnes immigrantes	ND
Pilier 2 Valoriser le travail		
Découvrir	Jeunes	165
	Entreprises	39
Alternative jeunesse	Jeunes	446

ORIENTATION 2 Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des
PAR 2008-2009 entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux

Pilier 3 Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises plus productives		
Mutuelles de formation et consolidation de la formation en ligne	Entreprises	ND
Formation en entreprises	Entreprises	177
Crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre (secteur manufacturier)	Entreprises	ND
Reconnaissance des compétences	Entreprises	622

ORIENTATION 3 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
PAR 2008-2009

Pilier 2 Valoriser le travail		
Supplément à la Prime au travail	Prestataires de l'aide sociale de longue durée	1 490
Prime au travail dédiée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi	Prestataires de la solidarité sociale	520
Pleine indexation de la déduction fiscale pour les travailleurs	Personnes déclarant des revenus de travail	s.o.

Source : Objectifs régionaux 2008-2011 Pacte pour l'emploi, note du 08-05-08

ANNEXE 4

Table métropolitaine de Montréal

« La Table métropolitaine de Montréal a pour mission de détecter les problématiques métropolitaines du marché du travail et d'établir des stratégies et des objectifs métropolitains en matière de main-d'œuvre et d'emploi. »

Cinq régions administratives font partie, en tout ou en partie, du territoire métropolitain : Laval, Laurentides, Lanaudière, Montréal et Montérégie. Les travaux de la Table métropolitaine de Montréal tiennent compte des priorités locales et régionales ainsi que des aspects contextuels, tels le plan de développement économique de la CMM en regard des grappes concernées et de la stratégie de développement économique du gouvernement du Québec.

En 2007-2008, les représentants des cinq régions et de la Table métropolitaine ont poursuivi le développement des connaissances et la mise en oeuvre d'actions d'envergure métropolitaine. On souligne notamment la veille active des besoins de main-d'oeuvre et de formation pour le secteur des soins de santé ainsi que la tenue d'une enquête métropolitaine auprès des entreprises. Pour la première fois, les cinq régions de la zone métropolitaine auront à leur disposition des données comparables sur la situation des entreprises de tout le territoire. Les résultats devraient être connus en début d'avril.

Pour 2008-2009, les secteurs suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- ⇒ La fabrication d'aliments et de boissons (SCIAN 311-3121)
- ⇒ La fabrication de produits métalliques (SCIAN 332)
- ⇒ La fabrication de matériel de transport, produits aérospatiaux (SCIAN 3364)
- ⇒ Les soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62)
- ⇒ Les personnes immigrantes

La région de Lanaudière participe activement aux travaux de la Table métropolitaine de Montréal et de son comité de soutien. Les centres locaux d'emploi concernés, notamment Repentigny et Terrebonne, seront étroitement associés aux réflexions et à la mise en oeuvre des pistes d'action.

ANNEXE 5

LISTE DES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE
(CLE)

MRC DE D'AUTRAY

Centre local d'emploi de Berthierville		MUNICIPALITÉS			
90, place du Marché Berthierville (Québec) JOK 1A0 Tél. : 450 836-6261 Télec. : 450 836-1029 Téléphone sans frais : 1 800 461-6261		Berthierville Lanoraie Lavaltrie La Visitation-de-l'Île-Dupas Mandeville Saint-Barthélemy Saint-Cléophas-de-Brandon Saint-Cuthbert		Saint-Didace Sainte-Élisabeth Sainte-Geneviève-de-Berthier Saint-Gabriel Saint-Gabriel-de-Brandon Saint-Ignace-de-Loyola Saint-Norbert	
Personnes occupées ¹	17 095	Prestataires de l'assurance-emploi ²	1 751	Prestataires du programme d'aide sociale ³	1 492

MRC DE L'ASSOMPTION

Centre local d'emploi de Repentigny		MUNICIPALITÉS			
Place Repentigny 155, rue Notre-Dame, bureau 25 Repentigny (Québec) J6A 5L3 Tél. : 450 585-6640 Télec. : 450 582-4996 Téléphone sans frais : 1 877 286-6840		Charlemagne L'Assomption L'Épiphanie (paroisse)		L'Épiphanie (ville) Repentigny Saint-Sulpice	
Personnes occupées ¹	53 825	Prestataires de l'assurance-emploi ²	3 223	Prestataires du programme d'aide sociale ³	1 528

Sources :

1. Personnes occupées : Statistique Canada, recensement de 2001, données corrigées de juin 2004.
2. Prestataires de l'assurance-emploi : Service Canada; moyenne de décembre 2006, mars, juin et septembre 2007.
3. Prestataires du programme d'aide sociale : prestataires sans contraintes ou avec contraintes temporaires à l'emploi; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; moyenne de septembre et décembre 2006, mars et juin 2007.

LISTE DES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE (CLE)
(suite)

MRC DE JOLIETTE

Centre local d'emploi de Joliette		MUNICIPALITÉS			
409, rue Notre-Dame Joliette (Québec) J6E 3H5 Tél. : 450 752-6999 Télec. : 450 757-7905 Téléphone sans frais : 1 800 463-5434		Crabtree Joliette Notre-Dame-de-Lourdes Notre-Dame-des-Prairies Saint-Ambroise-de-Kildare	Saint-Charles-Borromée Sainte-Mélanie Saint-Paul Saint-Pierre Saint-Thomas		
Personnes occupées ¹	24 525	Prestataires de l'assurance-emploi ²	2 080	Prestataires du programme d'aide sociale ³	2 282

MRC DE MATAWINIE

Centre local d'emploi de Rawdon		MUNICIPALITÉS			
3486, rue Queen Rawdon (Québec) J0K 1S0 Tél. : 450 834-4453 Télec. : 450 834-1272 Téléphone sans frais : 1 877 502-4128		Chertsey Entrelacs Notre-Dame-de-la-Merci Rawdon	Saint-Alphonse-Rodriguez Saint-Côme Saint-Donat Sainte-Marcelline-de-Kildare		
Personnes occupées ¹	8 030	Prestataires de l'assurance-emploi ²	1 213	Prestataires du programme d'aide sociale ³	1 336

Centre local d'emploi de Saint-Jean-de-Matha		MUNICIPALITÉS			
231, rue Principale C.P. 240 Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0 Tél. : 450 886-1826 Télec. : 450 886-1838 Téléphone sans frais : 1 888 872-0048		Manawan Sainte-Béatrix Saint-Damien Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Saint-Félix-de-Valois Saint-Jean-de-Matha Saint-Michel-des-Saints Saint-Zénon		
Personnes occupées ¹	8 325	Prestataires de l'assurance-emploi ²	1 254	Prestataires du programme d'aide sociale ³	754

Sources :

1. Personnes occupées : Statistique Canada, recensement de 2001, données corrigées de juin 2004.
2. Prestataires de l'assurance-emploi : Service Canada; moyenne de décembre 2006, mars, juin et septembre 2007.
3. Prestataires du programme d'aide sociale : prestataires sans contraintes ou avec contraintes temporaires à l'emploi; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; moyenne de septembre et décembre 2006, mars et juin 2007.

LISTE DES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI
DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE (CLE)
(suite)

MRC DE MONTCALM

Centre local d'emploi de Sainte-Julienne		MUNICIPALITÉS			
2495, rue Cartier Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0 Tél. : 450 831-4222 Télec. : 450 831-8439 Téléphone sans frais : 1 800 363-8645		Saint-Alexis (paroisse) Saint-Alexis (village) Saint-Calixte Saint-Esprit Saint-Jacques Sainte-Julienne			
		Saint-Liguori Saint-Lin-Laurentides Sainte-Marie-Salomé Saint-Roch-de-l'Achigan Saint-Roch-Ouest			
Personnes occupées ¹	16 530	Prestataires de l'assurance-emploi ²	2 061	Prestataires du programme d'aide sociale ³	1 749

MRC DES MOULINS

Centre local d'emploi de Terrebonne		MUNICIPALITÉS			
1590, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3A2 Tél. : 450 471-3666 Télec. : 450 964-9196 Téléphone sans frais : 1 877 286-4404		Mascouche Terrebonne			
Personnes occupées ¹	57 410	Prestataires de l'assurance-emploi ²	4 247	Prestataires du programme d'aide sociale ³	1 582

Direction régionale Emploi-Québec Lanaudière 40, rue Gauthier Sud, bureau 2000 Joliette (Québec) J6E 4J4	Téléphone : 450 752-6888 1 877 465-1933 Télécopieur : 450 755-1926  http://emploi Quebec.net/français/imt
---	--

Sources :

1. Personnes occupées : Statistique Canada, recensement de 2001, données corrigées de juin 2004.
2. Prestataires de l'assurance-emploi : Service Canada; moyenne de décembre 2006, mars, juin et septembre 2007.
3. Prestataires du programme d'aide sociale : prestataires sans contraintes ou avec contraintes temporaires à l'emploi; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; moyenne de septembre et décembre 2006, mars et juin 2007.

ANNEXE 6

Liste des membres du Conseil régional
des partenaires du marché du travail de Lanaudière
Février 2008

Membres représentant la main-d'œuvre	Membres représentant les entreprises	Organismes communautaires et milieu de la formation	Milieu ministériel
Cécile Croze Trésorière Conseil central de Lanaudière (CSN)		Milieu de la formation	Membre d'office Jacques Paré Directeur régional Emploi-Québec Lanaudière
Yves Raymond Agent d'affaires Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (FTQ)	Isabelle Rivest Coordonnatrice aux ressources humaines Filochrome inc.	Bernard Lachance Directeur général Cégep régional de Lanaudière	Observateurs Lauraine Langlois Directrice régionale Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Daniel Tessier Président Conseil central de Lanaudière (CSN)		Heather Cregg Vice-présidente Syndicat de l'enseignement du Lanaudière (CSQ)	Daniel Boutin Directeur régional Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Claude Rivest (1^{er} vice-président) Directeur du Centre d'emploi agricole de Lanaudière Fédération de l'UPA de Lanaudière	Réjean Fontaine Directeur régional Rive-Nord Desjardins Capital de risques	Alain Vézina Directeur général adjoint Commission scolaire des Affluents	Serge Tétreault Directeur régional Immigration Québec Laval, Laurentides et Lanaudière
Jacques Théorêt Conseiller syndical Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ)	Luc Papin Directeur administratif, ass. Leroux, Beaudoin, Hurens et associés	Milieu des organ Darllie Pierre-Louis Directrice générale Buffet Accès Emploi EI	Jean Ouellette Directeur régional Ministère des affaires municipales et de régions
Denyse Thibault Secrétaire trésorière Syndicat canadien de la fonction publique	Mireille Lepage-Cyr (présidente) Présidente Groupe RH Plus	Denise Vandembroucke (2^e vice-présidente) Directrice générale La CLEF Centre Lanaudière d'emploi pour femmes	Membre invité non votant Marc Valade Directeur général Conférence régionale des élus(es)

ANNEXE 7

Liste des principaux partenaires

Emploi-Québec Lanaudière collabore étroitement avec différents partenaires qui fournissent des services spécialisés complémentaires à ceux qui sont offerts par les centres locaux d'emploi. Ces partenaires collaborent à la réalisation de la mission et à l'atteinte de résultats d'Emploi-Québec.

Partenaires du forum régional Emploi-Québec

Ressources externes

- Atelier du Seigneur Masson
- Carrefour Jeunesse-emploi (CJE) de D'Autray-Joliette
- Carrefour Jeunesse-emploi (CJE) des Moulins
- Carrefour Jeunesse-emploi (CJE) de L'Assomption
- Carrefour Jeunesse-emploi (CJE) de Matawinie
- Carrefour Jeunesse-emploi (CJE) de Montcalm
- Centre Point d'appui de Lanaudière (SEMO Essor II)
- Club de recherche d'emploi Lanaudière/Action RH Lanaudière
- Fédération de l'UPA de Lanaudière
- Ferme-école Desjardins de Lanaudière
- La CLEF, Centre Lanaudière d'emploi pour femmes et Perspectives nouvelles inc.
- Le Buffet Accès Emploi EI
- Le Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière
- Maison d'hébergement Jeunesse Rolland-Gauvreau (L'Annexe à Rolland)
- OPEX-82 Lanaudière
- Parachute Projets inc.
- Pinart international

Partenaires socioéconomiques

- Cégep régional de Lanaudière
- Centre local de développement de la MRC de D'Autray
- Centre local de développement de Joliette
- Centre local de développement de la MRC de L'Assomption
- Centre local de développement de la Matawinie
- Centre local de développement de Montcalm
- Centre local de développement économique des Moulins
- Comité régional pour la valorisation de l'éducation
- Commission scolaire des Samares
- Commission scolaire des Affluents
- Conférence régionale des élu(e)s
- Lanaudière économique
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Service Canada

ANNEXE 8

Le marché du travail / Région de Lanaudière / Tableau synthèse *

	Québec	Lanaudière	Municipalités régionales de comté					
			D'Autray	Joliette	L'Assomption	Matawinie	Montcalm	Les Moulins
Population totale: Groupe d'âge ¹	7 546 135	429 045	40 320	58 350	109 635	49 720	42 560	128 465
° 0-14	1 252 515	77 855	6 785	8 915	19 850	7 430	7 900	26 960
° 15-34	1 907 375	103 055	8 915	13 940	26 370	9 215	9 955	34 645
° 35-64	3 305 970	195 975	18 635	25 705	50 875	24 185	19 515	57 060
° 65 et +	1 080 285	52 210	5 985	9 795	12 525	8 895	5 180	9 810
Population immigrante totale 2006 ²	851 560	12 675	750	1 295	3 590	1 615	605	4 820
Part des immigrants sur la population totale en 2006 ²	11,3%	3,0%	1,9%	2,2%	3,3%	3,2%	1,4%	3,8%
Nombre de familles monoparentales ¹	352 825	19 085	1 840	2 895	4 935	1 965	1 925	5 525
Taux de familles monoparentales ¹	16,6	15,0	15,4	17,5	15,0	13,3	15,4	14,5%
Revenu annuel moyen des ménages ³	49 998	51 024	42 656	45 720	60 400	39 379	41 239	57 495
Niveau de scolarité % des personnes sans diplôme d'études ³	31,7	35,5	42,2	34,2	28,6	45,0	46,2	32,5
Population active ³	3 742 485	199 150	18 265	26 715	56 670	18 520	18 285	60 695
Personnes occupées ³	3 434 265	185 740	17 090	24 525	53 825	16 360	16 530	57 410
Taux de chômage ³	8,2	6,7	6,4	8,2	5,0	11,7	9,6	5,4
Taux d'activité ³	64,2	65,6	60,6	62,0	69,7	52,3	60,3	72,6
Taux d'emploi ³	58,9	61,1	56,7	56,9	66,2	46,2	54,5	68,7
Nombre d'employeurs ⁴	237 014	12 706	1 299	2 089	3 018	1 443	1 191	3 666
Nombre de prestataires de l'assurance-emploi (2 ^e trimestre 2007) ⁵	275 052	16 290	1 765	2 145	3 285	2 654	2 193	4 249
Taux de prestataires de l'assurance-emploi (2 ^e trimestre 2007) ⁵	5,3%	5,4%	6,4%	5,4%	4,3%	7,9%	7,4%	4,6%
Nombre de prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (mars 2007) ⁶	379 694	16 765	2 305	3 702	2 485	3 124	2 605	2 544
Taux des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (mars 2007) ⁶	7,3%	5,6%	8,4%	9,3%	3,2%	9,4%	8,8%	2,8%

Source:

(1) Statistique Canada, Recensement 2006, Compilation spéciale Emploi-Québec, direction régionale Lanaudière.

(2) Les immigrants sont des personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus au Canada. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Comprend les

(3) Statistique Canada, Recensement 2001, Compilation spéciale Emploi-Québec, direction régionale Lanaudière.

(4) Statistique Canada, BDRE, décembre 2006.

(5) Service Canada. Moyenne mobile du nombre de prestataires de l'assurance-emploi pour les mois d'avril, mai et juin 2007.

(6) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, mars 2007.

* : Taux d'assurance-emploi: Nombre de prestataires de l'assurance-emploi par rapport à la population totale de 15 à 64 ans du recensement

** : Taux d'assistance-emploi: Nombre total de prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (incluant les trois catégories: avec contrainte sévère à l'emploi, avec ontrainte temporaire à l'emploi et sans contrainte à l'emploi) au moins de mars 2007 par rapport à la population totale des 15 à 64 ans du recensement de 2001.

